



Fiche d'inscription 2026 - 2027

Ateliers Musicaux ATAMIA



Inscription



Réinscription

Nom et prénom de l'élève		
Date de naissance	____ / ____ / ____	
Responsables légaux	A/	B/
Téléphone		
Mail		
Adresse postale		

Choix de l'Atelier Musical		Le cas échéant, précisez l'option choisie	Tarif annuel correspondant*
☐	Eveil Musical Parents - Bébé	Indiquer le nombre de séance(s) souhaitées (1 à 10) : ____ 15€ / séance	____ €
☐	Eveil Musical 3-5 ans	-	260 €
☐	Eveil Musical 5-7 ans	-	280 €
☐	Atelier Musical 7-10 ans	-	280 €
☐	Atelier Les P'tits Violons 3-6 ans	-	290 €
☐	Cours de Violon	Tranche d'âge ☐ 6-10 ans ☐ 11 ans et + (incluant les personnes majeures) Formule hebdomadaire choisie ☐ Cours individuels 30 min ☐ Cours individuels 45 min ☐ Cours en binôme 45 min	____ €

* Réduction de 5% par inscription appliquée à partir de 2 personnes inscrites de la même famille

Autorisations	Je soussigné(e) (père, mère ou tuteur) : _____
----------------------	--

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ÉLÈVES MINEURS	
☐ autorise	☐ n'autorise pas
mon enfant à sortir seul du bâtiment ATAMIA, (situé au 3 rue Jean de Vienne à Dole) après ses cours.	

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE	
☐ autorise	☐ n'autorise pas
l'entreprise ATAMIA à réaliser des supports visuels (photos, vidéos) avec l'image de l'élève à des fins de communication ou d'information des activités des ateliers ATAMIA.	

Règlement Intérieur

Article 1 - Cadre du règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but de faciliter l'organisation des cours et répétitions, et pour objet de définir le cadre conventionnel dans lequel s'exercent les responsabilités des différentes parties prenantes de l'enseignement musical, à savoir :

- le professeur
- les élèves et leurs parents ou représentants légaux

Article 2 - Administration des Cours & Ateliers

L'Entreprise ATAMIA est administrée par l'enseignante, Estelle Bernard, qui exerce les fonctions administratives, organisationnelles et d'encadrement pédagogique au sein de celle-ci.

L'Enseignement musical comprend les cours d'Éveil Musical, d'Ateliers Musicaux, de Violon, les Ateliers Parents-Bébés, ainsi que les stages, les concerts, les animations en intérieur et extérieur.

Article 3 - Admissions & Inscriptions

L'Enseignement musical est ouvert à tous. Par contre, l'enseignante est garante du cadre et peut refuser ou exclure un élève, sur la base du manque de respect à l'égard du professeur ou des autres musiciens, du matériel et des locaux.

Les informations relatives aux inscriptions sont diffusées par l'Entreprise ATAMIA.

Les inscriptions se déroulent en septembre, et peuvent le cas échéant se faire en cours d'année.

Pour tout nouvel élève, il y a une séance d'essai.

L'enseignante assure les cours 30 semaines par an selon le calendrier scolaire de septembre à juin. Le jour et les semaines de cours sont laissés au libre choix du professeur en concertation avec les élèves et leurs familles.

Article 4 - Responsabilité et Sécurité

Le professeur est responsable de la discipline de ses classes. Il est chargé d'enseigner aux élèves dans le cadre des domaines musicaux proposés et auxquels les élèves se sont inscrits.

Avant chaque cours, il appartient aux responsables légaux des élèves mineurs de s'assurer de la présence du professeur.

Le professeur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident survenant avant ou après le cours. Il n'est responsable des élèves que pendant le déroulement des cours et des activités musicales.

Le professeur a souscrit un contrat d'assurance couvrant ses responsabilités éventuelles ainsi que les locaux utilisés.

Article 5 - Paiements

Le paiement des cours s'effectue en début d'année scolaire. Il est possible de régler les cours en trois fois, en remettant trois chèques lors de l'inscription, qui seront encaissés au début de chacun des trois trimestres : septembre, janvier, avril.

Les chèques s'effectuent à l'ordre de : ATAMIA.

Au delà de la 1ère séance d'essai, toute année commencée est due. En cas d'abandon, la somme ne pourra pas être restituée.

Article 6 - Absences

Aucune absence de l'élève n'est récupérable, sauf accord commun entre le l'enseignante et l'élève.

Seul le cas où l'enseignante est absente donne lieu à une récupération du cours.

L'enseignante n'est pas tenue de reporter les cours lorsque ceux-ci ont lieu un jour férié.

Article 7 - Localisation des cours

Les cours sont assurés dans le local de l'Entreprise ATAMIA (siret 83218535900045), situé au 3 rue Jean de Vienne à DOLE (39100), ou occasionnellement dans des salles extérieures.

Je déclare que les informations renseignées ci-dessus sont exactes.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte de m'y conformer.

Fait en double exemplaire à Dole, le ____ / ____ / ____

Signature de l'élève majeur
ou de son représentant légal :

(Cadre réservé à l'enseignante)

Inscription prise en compte le :
____ / ____ / ____

Fait en double exemplaire à Dole.

Signature de l'enseignante :